Réglementation des marchés publics

Marchés publics d'informatique

2 jours (14h00) | 4,6/5 | MP-8971009 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 625 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Identifier les dispositions du CCAG TIC
- Rédiger efficacement les documents contractuels
- Développer les performances économiques des achats informatiques

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir des connaissances de base en marchés publics

Public concerné

Responsables des services marchés, achats publics et informatiques
Directions commerciales, juridiques et de projets des entreprises de services numériques
Toute personne intéressée par la préparation, l'exécution et le pilotage des marchés publics informatiques

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Intégrer les spécificités de l'informatique

- Les enjeux de l'informatique dans une organisation
- Les caractéristiques et les risques de l'achat informatique
- Les schémas contractuels dans l'achat informatique
- La typologie des marchés

Cerner le cadre juridique de l'achat public d'informatique

- Le Code de la propriété intellectuelle
- Le Code de la protection de la donnée personnelle
- Les lois spécifiques de cyber-sécurité
 - loi du 6 janvier 1978 relative a l'information, aux fichiers et aux libertés
 - loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'e conomie nume rique
 - ordonnance n° 2005-1516 du 8 de cembre 2005 relative aux e changes e lectroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorite s administratives
 - règlement de l'UE sur la cyber-sécurité 2019
- Le CCAG TIC et le CCAP TIC : nouveautés issues de la réforme des CCAG 2021
- Clause relative à la sécurité informatique des échanges
- Clause relative à la maintenance en condition de sécurité
- Pénalités relatives à la violation des obligations de sécurité
- Clause relative à la propriété intellectuelle
- Les textes satellites
 - décret 2019-184
 - décret 2021-746
- Le vocabulaire informatique

Autodiagnostic : bilan des connaissances de chaque participant sur les marchés publics de TIC

Identifier les étapes clés de l'expression des besoins en achat informatique

- La méthodologie de recensement et de formalisation des besoins
- La prise en compte des exigences de l'informatique écoresponsable
- L'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information
- Les pièges à éviter

Déterminer la démarche d'achat la plus adaptée aux projets informatiques

- Les procédures de passation les plus adaptées à l'informatique
- Les cas de dématérialisation obligatoire des marchés publics d'informatique
- L'usage de l'accord-cadre
- L'allotissement dans le domaine informatique
- La détermination et la variation des prix

- La pratique des unités d'œuvre
- Les règles et pratiques de l'allotissement

Réussir la rédaction de son marché d'informatique

- Les erreurs les plus fréquemment commises lors de la rédaction du DCE
- La détermination des critères et sous-critères
- Les trois régimes de propriété intellectuelle prévus par le CCAG/TIC
- Le cas particulier des logiciels libres
- Les recommandations de Syntec Numérique

Exercice d'application : rédaction d'un marché de fourniture et de maintenance de matériels informatiques et d'un marché de maintenance logicielle

Sécuriser l'exécution de son marché d'informatique

- Gérer l'exécution du marché
 - les principales dispositions du CCAG TIC en matière d'exécution des marchés
 - le contrôle et le règlement des prestations
 - les particularités des marchés publics d'infogérance
 - les particularités des marchés publics de Tierce Maintenance Applicative (TMA)
 - les particularités des marchés publics de services " cloud computing "
 - la résiliation dans les marchés d'informatique
 - les conditions de passation des avenants
 - la sous-traitance dans les marchés d'informatique
- Les manquements et les faiblesses du CCAG/TIC

Étude de cas : analyse commentée des principales clauses d'un marché public d'infogérance

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :Pendant la formation : un bilan journalier effectué par l'intervenantÀ chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifsÀ froid : à J + 3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.